

LES ÉTAPES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE 2024/2025

Pour le Diplôme d'Etat d'Edicateur Spécialisé (DEES) et
Pour le Diplôme d'Etat d'Edicateur Technique Spécialisé (DEETS)

Pour les candidats ne faisant pas partie de l'avance de phase de la nouvelle réforme de la VAE

Ce document pourra être révisé selon les dispositions législatives

Adresse du GIP FCIP : 4, rue du Père Delawarde

Desrochers 97234 FORT DE FRANCE

Tél. : 0596 64 83 83

Horaires d'ouverture au pôle VAE :

Lundi, mardi, jeudi : 8h30/ 12h30 – 14h00/16h00

Mercredi, vendredi : 8h30/12h30

Email : dava@ac-martinique.fr

N°	ETAPES	PLANNING / LIEUX	OBSERVATIONS
1	Réunion d'information à distance en s'inscrivant sur le site : https://vae.education.gouv.fr/academie/31	Selon le planning proposé sur le site www.francevae.fr	<i>Indiquer sur votre moteur de recherche : https://vae.education.gouv.fr/academie/31 Cliquer sur la date choisie et remplir le formulaire. Une fois votre inscription validée, vous recevrez par email, votre convocation.</i>
2	Par téléphone : Etude de faisabilité pour choisir la certification professionnelle en lien avec l'expérience que vous souhaitez faire valider (30 minutes) et Etude personnalisée sur les compétences exigées si la certification professionnelle visée est délivrée par l'Education nationale (1h)	Sur rendez-vous par téléphone – Tél 0596 64 83 83 – Email : cdava@gipfcip-martinique.fr Après l'étude personnalisée, Si vous remplissez les conditions réglementaires , votre espace personnel est créé par le DAVA sur vae.education.gouv.fr pour vous permettre d'y renseigner votre demande de recevabilité.	Cette étape fait partie de la demande de recevabilité , elle est réalisée par le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA), seul habilité pour les certifications professionnelles de l'Education nationale Lors de la prise de rendez-vous, un questionnaire à renseigner et à renvoyer par email à la conseillère en charge de votre étude personnalisée, vous sera adressé.
3	Demande de recevabilité Renseigner votre demande de recevabilité sur votre espace « vae.education.gouv.fr » uniquement	Du 16 septembre 2024 au 16 novembre 2024 et Du 05 janvier 2025 au 20 mai 2025	Dès l'obtention de votre recevabilité, effectuer le règlement des frais d'examen de la recevabilité soit 250 € (Décret n°2019-1119 du 31 octobre 2019 Art. 6422-9) au pôle administratif et financier du GIPFCIP ou par votre compte CPF ou tout autre moyen de paiement
4	Résultat de la <u>Recevabilité</u>	Réponse transmise au candidat Dans les 2 mois suivant la demande de recevabilité	Cette décision de recevabilité est valable pendant 3 ans ou jusqu'à disparition de la certification professionnelle si elle se produit avant les trois ans. Passé ce délai, vous devez renouveler votre demande ou solliciter la prolongation de votre recevabilité (1 an maximum) si la certification professionnelle n'a pas changé.
5	Dépôt du livret 2 sur votre espace personnel « vae.education.gouv.fr » Rubrique « dépôt du livret 2 »	Téléverser le livret 2 avec ses annexes sous format PDF sur vae.education.gouv.fr Du 07 septembre 2024 au 15 septembre 2024 Et Du 07 septembre 2025 au 15 septembre 2025	Le livret 2 en format PDF doit accompagner de ses annexes dont la copie de la lettre de recevabilité en cours de validité et de la fiche d'information du candidat Pour les candidats dont la recevabilité est datée de plus de 12 mois au moment du dépôt du livret 2, un exemplaire du livret 1 réactualisé doit être joint au livret 2. Tout dossier incomplet ou non-remis annulera l'inscription. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la remise du livret 2 sur le site vae.education.gouv.fr rubrique « mon espace personnel ».
6	Entretien avec le jury	Aux date et lieu indiqués sur la convocation qui vous sera adressée par les services du rectorat : Octobre/novembre 2024/2025	La convocation et la pièce d'identité sont obligatoires pour le passage devant le jury Ces dates ne concernent que le jury de la Martinique, pour les jurys hors académie, Veuillez-vous référer à votre convocation.
7	Résultat du jury de VAE	Résultats transmis au candidat par les services de la division des examens et concours du rectorat	Vous pouvez prendre contact avec le DAVA pour tout conseil post-vae